

ple canadien. Bien que la perte que le pays vient de faire soit grande, aux points de vue matériel et moral par la destruction des Chambres du Parlement, elle sera réparée en un temps relativement court. Malheureusement cette perte a été accompagnée d'événements encore plus tragiques. Malheureusement sept personnes sont parties pour le monde inconnu dont nul ne revient par suite du désastre dont je viens de parler. Je suis certain que je me fais l'interprète des sentiments de la Chambre quand je dis que nous adressons l'expression de nos regrets et de nos condoléances aux familles et aux amis de ceux qui ont souffert par suite de la catastrophe. Je ne puis m'empêcher de dire que les relations des deux Chambres ont été détruites par la perte de ceux qui ont été longtemps ou non à l'emploi du Parlement. Ce monument, digne d'un grand pays, détruit par le feu, avait été érigé avant la Confédération en prévision de l'entrée des différentes provinces dans l'Union, et, durant près de cinquante ans, les affaires du Canada ont été expédiées dans l'enceinte de notre parlement. Entre les murs de ces Chambres ont passé les nombreuses lois qui se trouvent dans nos statuts depuis la Confédération jusqu'à présent. Dans l'enceinte de ce parlement ont été adoptées les grandes mesures politiques et nationales qui formulaient la politique des différents gouvernements du pays, qui ont contribué si fortement au progrès et au développement des ressources du Canada; et entre ces murs s'est fait entendre de temps à autre la voix des vieux hommes d'Etat, qui furent les pères de la Confédération et celle d'autres personnages qui sont disparus depuis longtemps et de ceux qui vivent aujourd'hui et dont le zèle et le patriotisme ont contribué à faire jeter les fondements de notre grand Dominion. Entre les murs de ces deux Chambres s'est écrite l'histoire du Dominion. L'histoire du Canada a, pour ainsi dire, été écrite à mesure qu'ont été adoptées nos lois entre les murs de ce parlement-là. C'est donc avec vénération que nous parlons ce soir de ces deux Chambres du Parlement, qui, il y a une semaine, ont été détruits par le feu. Le peuple doit donc vénérer profondément ces édifices dans lesquels a été écrite l'histoire de leur pays. C'est à ce point de vue-là que nous avons raison de parler des Chambres du Parlement du Canada qui ont été récemment détruites. Avant de terminer permettez-moi de reconnaître, comme nous devons le faire, l'énergie et l'esprit d'initiative dont le département des Travaux publics et son per-

sonnel ont fait preuve en fournissant si promptement au parlement du Canada un local où il peut accomplir ses travaux. Je sais que le ministre des Travaux publics et son personnel se sont montrés inlassables dans les efforts qu'ils devaient faire et qu'ils ont faits depuis jeudi pour nous donner le local où nous siégeons ce soir. C'est rendre un tribut d'éloge à l'énergie et à l'esprit d'initiative du peuple canadien que de dire que depuis le désastre en question les travaux parlementaires du Canada n'ont pas été retardés d'une heure et n'ont nullement souffert. Je crois que cela en dit aussi long que des volumes pour louer la virilité du peuple canadien qui malgré le désastre dont j'ai parlé, a vu transiger ses affaires sans interruption. Je ne puis m'asseoir sans avoir félicité et remercié le personnel du Sénat de l'excellente besogne qu'il a faite le soir de l'incendie. Depuis les premiers fonctionnaires du Sénat jusqu'aux plus humbles employés, ils ont travaillé ardemment et au plus haut degré pour assurer tout ce qu'il était possible de sauver et pour protéger autant qu'ils le pouvaient ce qui nous appartenait. J'ai donc un grand plaisir à exprimer notre reconnaissance au personnel du Sénat pour les efforts et l'énergie qu'ils ont déployés à cette occasion. Je ne veux pas faire de distinction odieuse; mais j'aimerais à exprimer la reconnaissance que nous devons à mon honorable ami de Portage-la-Prairie (l'honorable M. Watson) pour l'excellente besogne qu'il a faite depuis que nous avons pris possession de cet édifice-ci. Mon honorable ami a coopéré avec nous de toute manière, et a été un puissant auxiliaire pour nous permettre de faire face aux exigences du moment. Pour ces raisons je suis convaincu que, malgré les embarras que nous a fait subir le désastre dont je viens de parler et malgré le fait que nous avons été obligés de nous installer ici, nous ne manquerons en aucune façon de remplir notre devoir comme membres du Sénat du Canada. Je suis convaincu que l'expédition des affaires du pays va continuer comme si nous étions dans notre ancien local, et que chaque sénateur sera aussi actif et aussi intéressé dans l'expédition des affaires publiques qui l'a été auparavant.

L'honorable M. BOSTOCK: Au nom des membres de ce côté-ci de la Chambre, je veux exprimer le désir de nous joindre au leader du Gouvernement, pour adresser nos remerciements au sénat de France et aux chambres de l'Australie pour la sympathie qu'ils nous ont exprimée dans le mal-